

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2784

7 octobre 2014

### SOMMAIRE

|  |        |   |        |
|--|--------|---|--------|
| ABTS & Associés s.à r.l. ....                    | 133619 | Everard S. à r.l. ....  | 133592 |
| ABTS & Partners S.à r.l. ....                    | 133619 | Farei Services S.A. ....  | 133591 |
| Avant Tarjeta H1 S.à r.l. ....                   | 133587 | Farei Services S.A. ....  | 133592 |
| Bjorks Design S.à r.l. ....                      | 133597 | FCSH Luxembourg ....  | 133593 |
| Calumite S.A. ....                               | 133589 | Financial Services S.à r.l. ....  | 133593 |
| CARRELAGES Willy LANG & Fils S.à r.l.<br>.....   | 133586 | Financière Hamptons S.A. ....   | 133594 |
| CEREP GAB S.à r.l. ....                          | 133588 | FRANCORCHAMPS MOTORS Luxem-<br>bourg, Succursale Luxembourgeoise de<br>GINION WATERLOO .... | 133593 |
| CEREP III H S.à r.l. ....                        | 133594 | Freedom Luxembourg Holdings S.C.A. .  | 133613 |
| CEREP III Italy S.à r.l. ....                    | 133587 | Frenic ....   | 133593 |
| CEREP II Investment Fifteen S.à r.l. ....        | 133592 | FS Energies S.à r.l. ....   | 133594 |
| CEREP II Investment Ten S.à r.l. ....            | 133593 | FS Energies S.à r.l. ....   | 133594 |
| CEREP III Sweden S.à r.l. ....                   | 133632 | FS Trading S.à r.l. ....  | 133632 |
| CEREP Investment Bristol S.à r.l. ....           | 133589 | GBL R ....  | 133632 |
| CEREP Investment Oxford S.à r.l. ....            | 133590 | GBL Verwaltung S.A. ....  | 133632 |
| CEREP Investment T S.à r.l. ....                 | 133591 | Globe All Investment S.A. ....  | 133594 |
| Cestas S.A. ....                                 | 133588 | Globe Participations S.à r.l. ....  | 133599 |
| Claude Constructions S.à r.l. ....               | 133590 | Goeres Horlogerie Sàrl ....   | 133587 |
| Clearinvest S.A. ....                            | 133590 | Italian Investment Topco S.à r.l. ....  | 133617 |
| ColFord (Lux) S.à r.l. ....                      | 133586 | Italian Logistics Topco S.à r.l. ....   | 133617 |
| ColHM Luxco S.à r.l. ....                        | 133587 | Nord Concept S.A. ....  | 133627 |
| ColMabuLux S.à r.l. ....                         | 133586 | Nordstad By Night S.A. ....   | 133595 |
| ColParc (Lux) S.à r.l. ....                      | 133588 | QCP GCO Investments II-A S.à r.l. ....  | 133600 |
| CORAL Partners (Lux) S.à r.l. ....               | 133592 | QCP GCO Investments S.à r.l. ....   | 133629 |
| Cz2 CORAL S.à r.l. ....                          | 133589 | Reklame Rumpf GmbH Niederlassung<br>Mertert ....  | 133588 |
| Cz2 Laguna S.à r.l. ....                         | 133590 | Restaurant Le Wok Sàrl ....   | 133589 |
| Euroflex S.à r.l. ....                           | 133590 | RPO Co-Investment Venari SCA ....   | 133603 |
| Euro Foire S.à r.l. ....                         | 133591 | Scarlight Investment S.A. ....  | 133623 |
| "Euro Networks S.A." ....                        | 133592 | Timalux Sarl ....   | 133626 |
| Europarking S.A. ....                            | 133591 | Worldselect One ....  | 133586 |
| European Brand Participations S.A., SPF<br>..... | 133591 |   |        |

**ColFord (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 153.912.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2014122277/13.

(140140351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**ColMabuLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 161.580.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2014122281/13.

(140140392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**CARRELAGES Willy LANG & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle.  
R.C.S. Luxembourg B 74.626.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CARRELAGES Willy LANG & Fils S.à r.l.*  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014122302/12.

(140140956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Worldselect One, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.  
R.C.S. Luxembourg B 101.897.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 31 juillet 2014*

En date du 31 juillet 2014, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:  
Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Marc RAYNAUD, Georges ENGEL et Christian PETTER.  
Elle a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PriceWaterhouseCoopers.  
Ces mandats prendront fin à l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 mars 2015.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour WORLDSELECT ONE*

Référence de publication: 2014123314/16.

(140140199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**ColHM Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 187.583.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014122278/13.

(140141114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Goeres Horlogerie Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 64.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122777/10.

(140141119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**CEREP III Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.302.

—  
EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122321/14.

(140140657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Avant Tarjeta H1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 170.815.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 15 juillet 2014 que:

- Monsieur Ciaran Maher, né le 2 avril 1985, Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 44, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet au 4 juillet 2014, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 Juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme  
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014123907/17.

(140138336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

---

**ColParc (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 150.944.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014122282/13.

(140140339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Cestas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 36.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CESTAS S.A.

Signature

Référence de publication: 2014122331/12.

(140140581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**CEREP GAB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 139.086.

EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, États-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122311/14.

(140141049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Reklame Rumpf GmbH Niederlassung Mertert, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-6686 Mertert, 2, rue Haute.  
R.C.S. Luxembourg B 162.985.

*Gesellschafterbeschluss*

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristbestimmungen treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

1. Die Gesellschaft wird mit Wirkung zum 30.06.2013 beendet.

Weitere Beschlüsse wurden nicht gefasst.

Grevenmacher, den 06.06.13.

Marianne Gorges

*Gesellschafter*

Référence de publication: 2014123095/15.

(140140841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Restaurant Le Wok Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8245 Mamer, 1A, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 164.940.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2014*

- Madame ZHOU Jiaoli, demeurant à L-7233 Béréldange, 53, cité Grand-Duc Jean, est démise de sa fonction de gérante technique.

- Monsieur Zhang Zuyuan, demeurant à L-7233 Béréldange, 53, cité Grand-Duc Jean, est démis de sa fonction de gérant administratif.

- M. ZHANG Zuyuan, susdit est nommé gérant unique.

- La Société est engagée par la signature du gérant unique.

Mamer, le 31 juillet 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014123097/15.

(140141072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Cz2 CORAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 149.417.

—  
Suivant décision du gérant, en date du 17 juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014122290/13.

(140140277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**CEREP Investment Bristol S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.497.

—  
EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122312/14.

(140141057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Calumite S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 56, Zone Industrielle d'Esch-Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 17.961.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CALUMITE S.A.*

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014122297/12.

(140140892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**CEREP Investment Oxford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.157.

## EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, États-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122313/14.

(140140651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Cz2 Laguna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 149.960.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2014122292/12.

(140140307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Claude Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.  
R.C.S. Luxembourg B 36.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122340/9.

(140141266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Clearinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R.C.S. Luxembourg B 34.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122341/9.

(140141121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Euroflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 53, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 54.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122714/10.

(140140449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Europarking S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Windhof, le 05/08/2014.

Référence de publication: 2014122716/10.

(140141393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**CEREP Investment T S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.155,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.257.

**EXTRAIT**

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122314/14.

(140141058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Euro Foire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 307, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 102.050.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2014122709/12.

(140140677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**European Brand Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 76.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122717/9.

(140140233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Farei Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 46.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122733/9.

(140140412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**"Euro Networks S.A.", Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 99.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122711/9.

(140140250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Farei Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.  
R.C.S. Luxembourg B 46.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122734/9.

(140141237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**CEREP II Investment Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 128.647.

**EXTRAIT**

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014122317/14.

(140141059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**CORAL Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 149.269.

Suivant décision du gérant, en date du 17 Juillet 2014, le siège social de la société a été transféré du 2-4 avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, à compter du 1<sup>er</sup> août 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2014122351/12.

(140140259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**Everard S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1899 Luxembourg, 20, rue de Bettembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 124.488.

Les comptes annuels au 03 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122720/10.

(140139367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---



**CEREP II Investment Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.036.

## EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122318/14.

(140140652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Financial Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 139.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 82.355.

L'adresse du gérant Rakesh K. Jindal a changé et est désormais à Shinfield Park Reading, RG2 9FW Berkshire, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014122727/12.

(140140873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**FCSH Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122736/9.

(140140790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Frenic, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122745/9.

(140140474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**FRANCORCHAMPS MOTORS Luxembourg, Succursale Luxembourgeoise de GINION WATERLOO, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 14, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.755.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122772/10.

(140140318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**CEREP III H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.890.

—  
EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122319/14.

(140140644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**FS Energies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 154.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122746/9.

(140140434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**FS Energies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Am Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 154.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122747/9.

(140141259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Financière Hamptons S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE HAMPTONS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014122738/12.

(140140322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Globe All Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 199, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 156.296.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014122774/10.

(140141170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

**Nordstad By Night S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9156 Niederfeulen, 13, Feelenerhecken.

R.C.S. Luxembourg B 163.623.

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour de juillet.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nordstad by Night S.A., une société anonyme, constituée et régie selon le droit du Grand Duché du luxembourgeois, ayant son siège social à L-8606 Bettborn, 96, rue Principale, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2762 du 12 novembre 2011 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 163.623 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 13.00 heures et est présidée par Monsieur José PIRES COELHO, demeurant professionnellement à L-9233 Diekirch, 53, avenue de la Gare.

L'assemblée nomme comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Diekirch.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur José PIRES COELHO, demeurant professionnellement à L-9233 Diekirch, 53, avenue de la Gare.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Agenda*

1. Radiation de l'enseigne commerciale et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société;
2. Transfert du siège social de L-8606 Bettborn, 96, rue Principale à 13, Feelenerhecken, L-9158 Niederfeulen et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société;
3. Elargissement de l'objet social aux activités de night-club et modification de l'article 4 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objets:

- l'exploitation d'un Bar-Lounge avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques et avec petite restauration;
- l'exploitation d'une discothèque avec organisations de spectacles et concerts;
- l'exploitation d'un night-club avec bar à champagne.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

4. Révocation de la société C.F.N. GESTION S.A. comme commissaire aux comptes de la société et nomination de la société anonyme NORD CONCEPT S.A. au poste de commissaire aux comptes et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

5. Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

(iii) Il ressort de la liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

(iv) En conséquence, l'assemblée a été régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les sujets de l'ordre du jour.

(v) L'assemblée générale des actionnaires a, à chaque voix à l'unanimité, adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de radier l'enseigne commerciale et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de «NORDSTAD BY NIGHT S.A.».

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la Société de L-8606 Bettborn, 96, rue Principale à L-9158 Niederfeulen, 13, Feelenerhecken.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 2. Premier alinéa.** «Le siège social est établi dans la commune de Feulen (Grand-Duché de Luxembourg)»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'élargir l'objet social aux activités de night-club.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objets:

- l'exploitation d'un Bar-Lounge avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques et avec petite restauration;
- l'exploitation d'une discothèque avec organisations de spectacles et concerts;
- l'exploitation d'un night-club avec bar à champagne.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de révoquer la société anonyme C.F.N. GESTION S.A. comme commissaire aux comptes de la société et de lui donner pleine et entière décharge pour sa mission jusqu'à ce jour et de nommer la société anonyme NORD CONCEPT S.A., inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 143.300, représenté par son gérant unique Monsieur José PIRES COELHO, prénommé, au poste de commissaire aux comptes et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

133597

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute nouvelle activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 13.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Diekirch par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. PIRES COEHLO, P. WEILER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 01 août 2014. Relation: DIE/2014/9849. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 août 2014.

Référence de publication: 2014124978/120.

(140141493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

**Bjorks Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5241 Sandweiler, 56, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 189.039.

—  
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le quatorze juillet.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Madame Asta Björk SIGTHORSDOTTIR, décoratrice d'intérieur, née à Luxembourg, le 15 janvier 1983, demeurant à L-1161 Luxembourg, 1, rue Chingiz T.Aitmatov.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «BJORKS DESIGN S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Sandweiler.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'achat et la vente de marchandises de toutes sortes dans le commerce.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Madame Asta SIGTHORSDOTTIR, décoratrice d'intérieur, demeurant à L-1161 Luxembourg, 1, rue Chingiz T.Aitmatov, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate, moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que de l'accord du ou des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 10.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 11.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,
- le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 16.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 980,-.

#### *Décisions de l'associée unique*

Et à l'instant l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-5241 Sandweiler, 56, rue Principale.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Madame Asta SIGTHORSDDOTTIR, préqualifiée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sigthorsdottir, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124025/101.

(140137700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

### **Globe Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8284 Kehlen, 11, rue de Kopstal.

R.C.S. Luxembourg B 91.762.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la minute.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Camille GROFF, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 18 janvier 1960, demeurant à L-8284 Kehlen, 11, rue de Kopstal, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Globe Participations, S.à r.l.", ayant son siège social à L-8284 Kehlen, 11, rue de Kopstal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 91.762, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 306 du 21 mars 2003. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100 EUR) chacune, entièrement libérées.

- Que la partie comparante, agissant comme ci-avant, est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

#### *Unique résolution*

L'assemblée générale décide avec effet au 31 décembre 2013, d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence de conseils en communication, de publicité et de conseils stratégiques.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social."

#### *Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.



*Evaluation des frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EURs.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

*Certificat*

La soussignée Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), certifie avoir reçu l'acte qui précède en date de ce jour.

Signé: Max MAYER, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2014. Relation GRE/2014/2935. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Junglinster, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124285/56.

(140138291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

**QCP GCO Investments II-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.759.

In the year two thousand and fourteen on the twenty-fourth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of QCP GCO Investments II-A S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111759, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on October 25, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 15, 2006, under number 337. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Quadrangle (Offshore) Capital Partners II-A LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-16327, acting through its general partner (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up by the Sole Shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator; and
5. Miscellaneous.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.



V. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Fairland Property Ltd a company duly organized and existing under the laws of the British Virgin Islands with its registered office at Offshore Incorporation Centre, PO Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as the Company's liquidator (the Liquidator) and resolves that the Liquidator will be entitled to remuneration as determined in the engagement letter entered into on the date hereof. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorized to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts and in accordance with the Articles.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realize all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately EUR 2,000.-

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorized representative.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour de juillet.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de QCP GCO Investments II-A S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111759, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 octobre 2005, sous le numéro 337 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

A COMPARU:

Quadrangle (Offshore) Capital Partners II-A LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et régie par les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe auprès de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of exempted limited partnerships des Îles Caïmans sous le numéro WK-16327, agissant au travers de son associé commandité (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Annick Braquet, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées par l'Associé Unique, l'Assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, tel que défini ci-dessous;

II. L'Associé Unique possède toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur;
5. Divers;

IV. La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère comme valablement convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et dès lors, renonce à tous les droits et formalités qui lui sont attribués en matière de convocation de l'Assemblée.

V. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Fairland Property Ltd., une société dûment constituée et existante sous les lois des Iles Vierges Britanniques dont le siège social est établi à Offshore Incorporation Centre, PO Box 957, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur) et décide que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération telle que déterminée dans sa lettre de mission en date des présentes. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique, sous réserve de la préparation de comptes intérimaires et conformément aux Statuts.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 2.000.-

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le représentant de l'Associé Unique.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35719. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014125899/141.

(140142657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

**RPO Co-Investment Venari SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 189.201.

—  
STATUTES

In the year two thousand fourteen, eighth of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) "FIN PO S.A. SICAR", a société anonyme sous le forme d'une société d'investissement en Capital à Risque, having its registered office in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 117.676

here represented by Mr Henri DA CRUZ, private employee, with professional address in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal;

2) "RPO GP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 177.626

here represented by Mr Henry DA CRUZ, private employee, professional address in Junglinster, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a société en commandite par actions, which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** There is hereby established between "RPO GP S.à r.l.", subscriber of the Management Share as unlimited liability shareholder (the General Partner), "FIN PO SA SICAR" subscriber of the Ordinary Shares and all those who may become owners of the Management Share or Ordinary Shares issued by the Company, a société en commandite par actions under the name of "RPO Co-Investment Venari SCA" (hereinafter the Company), which shall be governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (these Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company,

and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting any of the Shareholders. In case of death, incapacity or inability of the General Partner, article 112 of the Law shall apply.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is set at forty-five thousand one US Dollars (USD 45,001.-) represented by:

- (i) one (1) Management Share (the Management Share), and
- (ii) forty-five thousand (45,000) Class B ordinary shares (the Ordinary Shares).

The Ordinary Shares and the Management Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share. All the Shares are in registered form with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, subscribed and fully paid-up.

The Ordinary Shares are held by the Ordinary Shareholders. The Ordinary Shareholders are hereafter referred to as the Limited Shareholders. The Limited Shareholders and the General Partner are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2 The authorised share capital of the Company is set at seventy million forty-five thousand and one US Dollars (USD 70,045,001) and the General Partner is authorised without any further need of a decision by the General Meeting and without reserving preferential subscription right to the holders of Class A shares, Class B shares and Class C shares to issue in addition to the existing Shares of the Company, an aggregate number of seventy million (70,000,000) Shares, having a par value of one US Dollar (USD 1.-) as follows: forty million (40,000,000) class A ordinary shares, twenty-five million (25,000,000) class B ordinary shares and five million (5,000,000) class C ordinary shares.

5.3 The General Partner shall be authorized for a period of 5 (five years) starting on the date of the incorporation of the Company, to increase the corporate capital of the Company, in one or several times, from forty-five thousand one US Dollars (USD 45,001.-) to seventy million forty-five thousand and one US Dollars (USD 70,045,001.-),

- (i) by the creation and issuance of new Management Shares and/or Ordinary Shares;
- (ii) by determination of the date and place at which the notarial deed acknowledging the capital increase will be executed;
- (iii) by the record by way of a notarial deed for each and any share capital increase effected within the limits of the authorised share capital and amendment of article 5.1 of the Articles accordingly; and
- (iv) by amendment to the Share register of the Company every time an increase of the share capital is effected within the limits of the authorised share capital.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares are and shall remain in registered form.

6.2 The Ordinary Shares

(a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.3 The Management Share(s)

(a) All Management Share(s) shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Management Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 A Share register shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder which so requests.

6.5 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the Shareholders' register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.6 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in whatever form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with article 72-1, paragraph (1) of the Law or, in the case of a redemption, in accordance with article 49-8 of the Law.

6.7 Transfer of Shares may be restricted pursuant to any agreement between the Company and the Shareholders.

6.8. Towards the Company, the Shares are indivisible and only one owner per share shall be recognized by the Company. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles.

#### **Art. 7. Conversion of Class B Shares.**

7.1 Any Class A Share shall automatically be converted into a Class B Share without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, at the request of the General Partner and subject to the transfer of such Class A Share to a holder of Class B Shares, subject to the consent of the holder of Class B Shares.

7.2 Any Class B Share shall automatically be converted into a Class A Share without any further action by the General Meeting and/or the holders thereof, at the request of the General Partner and subject to the consent of the holder of Class B Shares.

7.3 The Class A Shares shall be converted into Class B Shares in accordance with Article 7.1 at a conversion rate of one (1) Class A Share for one (1) Class B Share.

7.4 The Class B Shares shall be converted into Class A Shares in accordance with Article 7.1 at a conversion rate of one (1) Class B Share for one (1) Class A Share.

7.5 Duties of the General Partner:

The Managing Shareholder is authorised and instructed (i) to determine if the conditions of the conversion of the Class A Shares and Class B Shares as provided in Articles 7.1 to 7.4 have been fulfilled, (ii) to record the conversion in the share register of the Company, (iii) to render effective any conversion of the shares in accordance with this Article 7 and see to the consequential amendments to Article 7 of the Articles of Association in front of a Luxembourg notary, and (iv) to take any steps and actions (including, without limitation, to authorise and empower any person) necessary for the purpose of obtaining the recording of the alteration of Article 5 of these Articles of Association by way of a notarial deed and the publication of such amendment.

#### **Art. 8. Liability of the Shareholders.**

8.1 The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

8.2 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 9. Management of the Company.**

9.1 The Company shall be managed by the General Partner.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders (as defined hereafter) fall within the competence of the General Partner, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Shareholders, by the General Partner.

9.4 The General Partner is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, whether or not Shareholders, acting individually or jointly.

9.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

9.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

9.7 The General Partner may be removed without cause upon the affirmative vote of at least seventy five per cent (75%) of the votes validly cast by the holders of the Class A Shares (without the concurrence of the General Partner or Class B Shares). For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, as provided for in these Articles, to validly decide on its removal.

Such general meeting of the Shareholders shall be convened upon the request of holders of Class A Shares representing at least seventy five (75%) of the Class A Shares in issue. The quorum for such meeting shall be a majority of the capital being present or represented. The general meeting of the Shareholders will be held no earlier than six (6) months after such request has been made to the Company.

The General Partner may also be removed at any time for cause (i.e. in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct as determined by a court and resulting in a material economic disadvantage for the Company), by means of a resolution of the general meeting of shareholders adopted as follows:

(a) the quorum shall be a majority of the capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second general meeting of shareholders will be called which may validly deliberate, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(b) in both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes of the capital present or represented.

For the avoidance of doubt, the approval of the General Partner is not required, as provided for in these Articles, to validly decide on its removal.

In the event of the removal of the General Partner, the general meeting of shareholders will appoint a new general partner by means of a resolution adopted in the manner required to amend these Articles as described in article 12.8 hereof.

#### **Art. 10. Liability.**

10.1 To the extent permissible under Luxembourg law, the General Partner and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 9.3 and 9.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **Art. 11. Powers and Voting rights.**

11.1 The general meeting of Shareholders validly constituted represents all the Shareholders of the Company.

11.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings in accordance with the Law and these Articles.

#### **Art. 12. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

12.1 General meetings of Shareholders of the Company shall be convened by the General Partner or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the Share register.

12.2 General meetings of Shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.

12.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the Shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting.

12.4 A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.5 Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.

12.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the Shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.

12.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a general meeting of the Shareholders of the Company duly convened shall be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting.



12.8 An extraordinary general meeting of the Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 13. Accounting year and Annual general meeting.**

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of April of each year and end on the thirty-first of March of such year.

13.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the General Partner must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, and statutory auditors of the Company.

13.3 The annual general meeting of the Shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting on third Friday in September each year at 1.00 pm. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

13.4 The annual general meeting of the Shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances as stated in Article 2.2 of the Articles so require.

### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

14.2 The general meeting of Shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

14.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place fixed by the General Partner, in accordance with the decision of the general meeting of Shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the General Partner.

14.4 The General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholders or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

16.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provisions are made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on March 31, 2015.

### *Subscription - Payment*

Thereupon,

RPO GP S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for one (1) Management Share in registered form, with a par value of one US Dollar (USD 1.-), and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to one US Dollar (USD 1.-).

FIN PO SA SICAR, renamed and represented as stated above declares to subscribe for forty five thousand (45,000) class B ordinary shares in registered form, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay it up by way of a contribution in cash amounting to forty five thousand US Dollars (USD 45,000.-).

The amount of forty five thousand US Dollars euro (USD 45,001.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred fifty euros (EUR 1.550.-).

#### Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

- The following company is appointed as auditor of the Company for a term which shall expire at the first coming annual general meeting of the Shareholders of the Company:

HRT Revision SA., having its registered office in L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem registered with the Luxembourg trade and companies registry, under number B 51.238.

- The registered office of the Company is set in L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze le huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) FIN PO S.A. SICAR, une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque, avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.676,

représentée par Monsieur Henry DA CRUZ, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2) RPO GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1136 Luxembourg, 1, Place d'Armes, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 177.626,

représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

#### I. Nom - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé entre «RPO GP S.à r.l.», souscripteur de l'action de commandité en qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité), «FIN PO S.A. SICAR» souscripteur d'Actions Ordinaires émises par la Société, une société en commandite par actions sous la dénomination de «RPO Co-Investment Venari SCA» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par une résolution de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut par ailleurs être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des Actionnaires délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.



### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, Actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un des Actionnaires. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Actionnaire Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

## **II. Capital social - Actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-cinq mille et un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 45.001,-) représenté par

- (i) une (1) action de commandité (l'Action de Commandité), et
- (ii) quarante-cinq mille actions ordinaires de classe B (les Actions Ordinaires),

Les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

Toutes les Actions sont nominatives, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-) chacune, souscrites et entièrement libérées.

Les Actions Ordinaires sont détenues par les Actionnaires Ordinaires. Les Actionnaires Ordinaires sont désignés ci-après les Actionnaires Commanditaires. Les Actionnaires Commanditaires et l'Actionnaire Commandité sont ensemble désignés les Actionnaires.

5.2 Le capital social autorisé de la Société est fixé à soixante-dix millions quarante-cinq mille et un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 70.045.001,-) et l'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre en plus des Actions existantes de la Société, un nombre total de soixante-dix million (70.000.000) Actions, d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-), reparti comme suit: 40 millions d'actions ordinaires de classe A, 25 millions d'actions ordinaires de classe B et 5 millions d'actions ordinaires de classe C.

5.3 L'Actionnaire Commandité est autorisé sans qu'il soit besoin d'une quelconque décision de l'Assemblée Générale avec la suppression du droit préférentiel de souscription pendant une période de 5 (cinq) ans à compter de la date de la constitution de la Société à augmenter le capital social de la Société, à une ou plusieurs reprises, de quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis de l'Amérique (USD 45.001,-) à soixante-dix millions quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis de l'Amérique (USD 70.045.001,-),

- (i) par la création et l'émission de nouvelles Actions de Commandité et/ou Actions Ordinaires;
- (ii) par la détermination de la date et du lieu auxquels l'acte notarié constatant l'augmentation de capital sera passé;
- (iii) par l'enregistrement par acte de notarié toute augmentation du capital social effectuée dans les limites du capital autorisé et modification de l'article 5.1 des Statuts en conséquence; et

(iv) par la modification du registre des Actions de la Société chaque fois qu'une augmentation du capital social est effectuée dans les limites du capital social autorisé.

5.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Les Actions Ordinaires.

(a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.3 L'(es) Action(s) de Commandité.

(a) Toutes les Actions de Commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action de Commandité donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.4 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui le désire.

6.5 Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actions de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de cession.

6.6 Toute distribution versée sur les Actions, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (en ce compris sans limitation) comme dividende, boni de liquidation, produits de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Actionnaires en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément à l'article 72-1, paragraphe (1) de la Loi, ou en cas de rachat, conformément à l'article 49-8 de la Loi.

6.7 La Cession d'Actions peut être restreinte en vertu de tout contrat entre la Société et les Actionnaires.

6.8 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

#### **Art. 7. Conversion des Actions.**

7.1 Toute Action A sera automatiquement convertie en Action B sans intervention de l'Assemblée et /ou de leurs titulaires, sur demande de l'Actionnaire Commandité, sous réserve du transfert de telles Actions A à un détenteur d'Actions B, et avec l'accord des titulaires d'Actions B.

7.2 Toute Action B sera automatiquement convertie en Action A sans intervention de l'Assemblée Générale et/ou de leurs titulaires, sur demande de l'Actionnaire Commandité et avec l'accord des titulaires d'Actions A.

7.3 Les Actions A seront converties en Actions B conformément aux dispositions de l'Article 7.1 à un taux de conversion égal à une (1) Action A pour une (1) Action B.

7.4 Les Actions B seront converties en Actions A conformément aux dispositions de l'Article 7.2 à un taux de conversion égal à une (1) Action B pour une (1) Action A.

7.5 Devoirs de l'Actionnaire Commandité:

L'Actionnaire Commandité est autorisé et mandaté afin de (i) déterminer si les conditions de conversion des Actions A et Actions B mentionnées à l'Article 7.1 à 7.4 sont remplies, (ii) enregistrer la conversion dans les registres de la Société, (iii) procéder à toute conversion des actions conformément à l'Article 7 et de constater les modifications subséquentes à l'Article 7 des Statuts devant un notaire Luxembourgeois, et (iv) tout faire (et notamment, mais pas uniquement, autoriser et donner pouvoir à toute personne) afin d'obtenir l'enregistrement de la modification à l'Article 5 des présents Statuts par voie d'acte notarié et la publication de cette modification.

#### **Art. 8. Responsabilité des Actionnaires.**

8.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable pour les dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

8.2 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 9. Gestion de la Société.**

9.1 La Société est administrée par l'Actionnaire Commandité.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires (défini ci-après) seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par l'Actionnaire Commandité.

9.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

9.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

9.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, Actionnaire, agent ou employé de cette autre société ou personne.

9.7 L'Associé Commandité peut être exclu sans faute en vertu d'une décision prise en ce sens par soixante-quinze pour cent (75%) des voix valablement exprimées des porteurs d'actions ordinaires de classe A (sans prise en considération des votes de l'Associé Commandité ou des porteurs d'actions ordinaires de classe B). Afin de dissiper tout doute, l'approbation de l'Associé Commandité, telle que prévue par les présents Statuts, n'est pas requise pour valablement passer une la décision relative à son exclusion.

Une telle assemblée générale des Associés doit être convoquée à la demande des porteurs d'actions ordinaires de classe A représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des actions ordinaires de classe A. Le quorum nécessaire à une telle assemblée doit être la majorité du capital. L'assemblée générale des associés sera tenue au plus tôt six (6) mois après qu'une telle demande ait été faite à la Société.

L'Associé Commandité peut aussi être exclu à tout moment pour faute (soit par exemple, dans le cas de fraude, négligence caractérisée ou mauvaise conduite volontaire telle que déterminé par un tribunal et résultant d'un désavantage économique certain pour la Société), par la voie d'une résolution de l'assemblée générale des Associés selon les règles suivantes:

a) le quorum doit être de la majorité du capital émis par la Société. Si un tel quorum n'est pas présent, une seconde assemblée générale sera convoquée laquelle pourra valablement délibérer sans considérations de représentation du capital.

b) Dans chacune des assemblées, la résolution doit être approuvée par au moins deux tiers du capital présent ou représenté.

Afin de dissiper tout doute, l'approbation de l'Associé Commandité, telle que prévue par les présents Statuts, n'est pas nécessaire à la validité de la décision sur son exclusion.

Dans le cas d'une exclusion de l'Associé Commandité, l'assemblée générale des Associés nommera un nouvel associé commandité par voie de résolution, tel que prévu dans les présents Statuts et décrit à l'article 12.8.

#### **Art. 10. Responsabilité.**

10.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Actionnaire Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 9.3 et 9.4 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 11. Pouvoirs et Droits de vote.**

11.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

11.2 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en assemblées générales conformément à la Loi et aux Statuts.

#### **Art. 12. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

12.1 Les assemblées générales des Actionnaires de la Société sont convoquées par l'Actionnaire Commandité par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse mentionnée dans le registre des Actions.

12.2 Les assemblées des Actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

12.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

12.4 Un Actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.5 Chaque Actionnaire peut également participer à toute assemblée des Actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

12.6 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

12.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou les Statuts, les résolutions à une assemblée des Actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

12.8 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires et de la Loi. La seconde assemblée délibèrera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 13. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier avril et se termine le trente-et-un mars de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, et commissaires aux comptes de la Société.

13.3 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de septembre de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.4 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Actionnaire Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles telles qu'indiquées à l'Article 2.2 des Statuts l'exigent.

### Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps selon l'article 5 de ces Statuts.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps en temps et à sa propre discrétion aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

14.3 Les dividendes, si exigibles, seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Actionnaire Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Actionnaire Commandité.

14.4 L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

## VI. Dissolution - Liquidation

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des Actionnaires de la Société, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

## VI. Disposition générale

16.1 Il est fait référence aux dispositions de la Loi pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 mars 2015.

### *Souscription et Paiement*

Sur ces faits, La société «RPO GP S.à r.l.», précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) Action de Commandité sous forme nominative, d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-), et la libérer par un apport en espèces s'élevant à un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-).

La société «FIN PO S.A. SICAR», prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à quarante-cinq mille (45.000) Actions Ordinaires de Classe B sous forme nominative, d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 1,-) chacune, et les libérer par un apport en espèces s'élevant à quarante-cinq mille dollars des Etats-Unis de l'Amérique (USD 45.000,-).

Le montant de quarante-cinq mille et un dollar des Etats-Unis de l'Amérique (USD 45.001,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

### *Résolutions des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

La société suivante est nommée Réviseur d'Entreprise de la Société pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société:

HRT Revision SA, ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51.238, pour une durée qui expirera à la première assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société.

Le siège social de la Société est établi au L-1136 Luxembourg, 1 Place d'Armes.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2014. Relation GRE/2014/2850. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014125080/591.

(140142001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

---

### **Freedom Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 188.207.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Freedom Luxembourg Holdings S.C.A., a société en commandite par actions with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 188207, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Luxembourg, on 12 June 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at noon with Mr Stéphane Joly-Meunier, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Brian Gillot, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of three million four hundred eighty-nine thousand six hundred sixty-seven euro (EUR 3,489,667), in order to bring it from its current amount of fourteen million ten thousand three hundred thirty-four euro (EUR 14,010,334) up to a new amount of seventeen million five hundred thousand one euro (EUR 17,500,001);

2. Restatement of the article 6.1 of the Company's articles of association;

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That all shareholders of the Company are present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented have been duly convened and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

#### *First resolution*

The shareholders resolve to increase the Company's share capital by an amount of three million four hundred eighty-nine thousand six hundred sixty-seven euro (EUR 3,489,667), in order to bring it from its current amount of fourteen million ten thousand three hundred thirty-four euro (EUR 14,010,334) up to a new amount of seventeen million five hundred thousand one euro (EUR 17,500,001), through the issuance of:

(i) one million seven hundred forty-four thousand eight hundred thirty-three (1,744,833) new class B1 shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B1 Shares");

(ii) one million seven hundred forty-four thousand eight hundred thirty-four (1,744,834) new class B2 shares having a par value of one euro (EUR 1) each (the "Class B2 Shares").

All the newly issued shares have been subscribed by Frette Holdings LLC at a total price of eighteen million one hundred twenty-nine thousand six hundred forty-seven euro (EUR 18,129,647) out of which (i) three million four hundred eighty-nine thousand six hundred sixty-seven euro (EUR 3,489,667) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) fourteen million six hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty euro (EUR 14,639,980) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The unlimited shareholder (associé commandité) Freedom Luxembourg Holdings GP S.à r.l., here represented by Mr Stéphane Joly-Meunier, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, renounces to subscribe for new shares but agrees in accordance with article 111 of the law on commercial companies with the amendment of the articles of incorporation as a consequence of this increase of capital.

The limited shareholder (associé commanditaire) Freedom Luxembourg Investor S.à r.l., here represented by Mr Stéphane Joly-Meunier, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, renounces to subscribe for new shares but agrees in accordance with article 111 of the law on commercial companies with the amendment of the articles of incorporation as a consequence of this increase of capital

#### *Subscription and payment*

All the new shares have been subscribed by Frette Holdings LLC, here represented by Mr. Guillaume Deflandre, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, at an aggregate subscription price of eighteen million one hundred twenty-nine thousand six hundred forty-seven euro (EUR 18,129,647) out of which (i) three million four hundred eighty-nine thousand six hundred sixty-seven euro (EUR 3,489,667) shall be allocated to the share capital of the Company and (ii) fourteen million six hundred thirty-nine thousand nine hundred eighty euro (EUR 14,639,980) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Total: eighteen million one hundred twenty-nine thousand six hundred forty-seven euro (EUR 18,129,647) paid for (i) one million seven hundred and forty-four thousand eight hundred and thirty-three (1,744,833) new Class B1 Shares and (ii) one million seven hundred and forty-four thousand eight hundred and thirty-four (1,744,834) new Class B2 Shares

All the new shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of eighteen million one hundred twenty-nine thousand six hundred forty-seven euro (EUR 18,129,647) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The general meeting of shareholders resolves to restate partially the article 6.1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:



## “Chapter II. - Share capital, Shares

### Art. 6. Corporate Capital.

#### 6.1 Subscribed Capital.

The Company's share capital is set at seventeen million five hundred thousand one euro (EUR 17,500,001) represented by seventeen million five hundred and thousand one (17,500,001) shares divided as follows:

- (i) six million five hundred thousand (6,500,000) class A shares (the “Class A Shares”),
- (ii) three million five hundred thousand (3,500,000) class B shares (the “Class B Shares”),
- (iii) seven million five hundred thousand (7,500,000) class C shares (the “Class C Shares”),
- (iv) one (1) unlimited share (the “Management Share”)

with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The Company may issue class D shares from time to time (the “Class D Shares”, with the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, the “Ordinary Shares”)

The Ordinary Shares shall be subdivided into the following sub-classes (each a “Sub-Class” or, collectively, the “Sub-Classes”) which shall be denominated (i) Class A1 Shares, Class A2 Shares and Class A3 Shares, (ii) Class B1 Shares and Class B2 Shares (iii) Class C1 Shares and Class C2 Shares and (iv) Class D1 Shares and Class D2 Shares in the following proportion:

- (i) two million one hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (2,166,667) Class A1 Shares,
- (ii) two million one hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-six (2,166,666) Class A2 Shares,
- (iii) two million one hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven (2,166,667) Class A3 Shares,
- (iv) one million seven hundred and fifty thousand (1,750,000) Class B1 Shares,
- (v) one million seven hundred and fifty thousand (1,750,000) Class B2 Shares,
- (vi) three million seven hundred and fifty thousand (3,750,000) Class C1 Shares, and
- (vii) three million seven hundred and fifty thousand (3,750,000) Class C2 Shares.”

The rest of the articles is unchanged.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 7,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Freedom Luxembourg Holdings S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188207, constituée en vertu d'un acte passé par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Luxembourg, en date du 12 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été ouverte à midi sous la présidence de Monsieur Stéphane Joly-Meunier, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Brian Gillot, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président a déclaré et demandé au notaire d'établir ce qui suit:

V. L'ordre du jour est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-sept euros (EUR 3.489.667), afin de le porter de son montant actuel se chiffrant à quatorze millions dix mille trois cent trente-quatre euros (EUR 14.010.334) à un montant de dix-sept millions cinq cent mille et un euros (EUR 17.500.001);

## 2. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société;

VI. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées au présent acte.

VII. L'intégralité du capital social de la Société était présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés ont été dûment convoqués et ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable

VIII. La présente assemblée a été valablement constituée et a pu valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

### *Première résolution*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-sept euros (EUR 3.489.667), afin de le porter de son montant actuel se chiffrant à quatorze millions dix mille trois cent trente-quatre euros (EUR 14.010.334) à un montant de dix-sept millions cinq cent mille et un euros (EUR 17.500.001), en procédant à l'émission de:

(i) un million sept cent quarante-quatre mille huit cent trente-trois (1.744.833) nouvelles Actions de Classe B1 ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après «Actions de Classe B1»).

(ii) un million sept cent quarante-quatre mille huit cent trente-quatre (1.744.834) nouvelles Actions de Classe B2 ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (ci-après «Actions de Classe B2»).

L'intégralité des actions nouvellement émises ont été souscrites par Frette Holdings LLC pour un montant total de dix-huit millions cent vingt-neuf mille six cent quarante-sept euros (EUR 18.129.647) duquel (i) trois millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-sept euros (EUR 3.489.667) sont à attribuer au capital social de la Société et (ii) quatorze millions six cent-trente neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 14.639.980) sont à attribuer au compte prime d'émission de la Société.

L'associé commandité Freedom Luxembourg Holdings GP S.à.r.l., ici représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, renonce à son droit de souscription préférentiel et marque son accord avec la modification des statuts suite à l'augmentation de capital conformément à l'article 111 de la loi sur les sociétés commerciales.

L'associé commanditaire Freedom Luxembourg Investor S.à.r.l., ici représentée par Monsieur Stéphane Joly-Meunier, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, renonce à son droit de souscription préférentiel et marque son accord avec la modification des statuts suite à l'augmentation de capital conformément à l'article 111 de la loi sur les sociétés commerciales.

### *Souscription et paiement*

L'ensemble des nouvelles actions ont été souscrites par Frette Holdings LLC, ici représentée par Monsieur Guillaume Deflandre, prénommé, en vertu d'une des procurations ci-avant, à un prix de souscription total se chiffrant à dix-huit millions cent vingt-neuf mille six cent quarante-sept euros (EUR 18.129.647) duquel (i) trois millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille six cent soixante-sept euros (EUR 3.489.667) sont à attribuer au capital social de la Société et (ii) quatorze millions six cent-trente neuf mille neuf cent quatre-vingt euros (EUR 14.639.980) sont à attribuer au compte prime d'émission de la Société.

Total: dix-huit millions cent vingt-neuf mille six cent quarante-sept euros (EUR 18.129.647) versés pour (i) un million sept cent quarante-quatre mille huit cent trente-trois (1.744.833) nouvelles Actions de Classe B1 et (ii) un million sept cent quarante-quatre mille huit cent trente-quatre (1.744.834) nouvelles Actions de Classe B2.

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de dix-huit millions cent vingt-neuf mille six cent quarante-sept euros (EUR 18.129.647) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de procéder à la modification de l'article 6.1 des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

## **«Chapitre II. - Capital social, Actions**

### **Art. 6. Capital social.**

#### **6.1 Capital souscrit.**

La Société a un capital social souscrit de dix-sept millions cinq cent mille et un euros (EUR 17.500.001) représenté par de dix-sept millions cinq cent mille et une (17.500.001) actions consistant en:



- (i) six millions cinq cent mille (6.500.000) actions de classe A (les «Actions de Classe A»),
  - (ii) trois millions cinq cent mille (3.500.000) actions de classe B (les «Actions de Classe B»),
  - (iii) sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions de classe C (les «Actions de Classe C»),
  - (iv) une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité»)
- ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1).

La Société pourra émettre des actions de classe D (les «Actions de Classe D», ensemble avec les Actions de Classe A, les Actions de Classe B et les Actions de Classe C, les «Actions Ordinaires»).

Les Actions Ordinaires sont sous-divisées comme suit en sous-classes (chacune, une «Sous-Classe» ou, collectivement, les «Sous-Classes»), à savoir (i) des Actions de Classe A1, Actions de Classe A2 et Actions de Classe A3, (ii) des Actions de Classe B1 et des Actions de Classe B2, (iii) des Actions de Classe C1 et des Actions de Classe C2 et (iv) des Actions de Classe D1 et des Actions de Classe D2, de la manière suivante:

- (i) Deux millions cent soixante-six mille six cent soixante-sept (2.166.667) Actions de Classe A1,
- (ii) Deux millions cent soixante-six mille six cent soixante-six (2.166.666) Actions de Classe A2,
- (iii) Deux millions cent soixante-six mille six cent soixante-sept (2.166.667) Actions de Classe A3,
- (iv) Un million sept cent cinquante mille (1.750.000) Actions de Classe B1,
- (v) Un million sept cent cinquante mille (1.750.000) Actions de Classe B2,
- (vi) Trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) Actions de Classe C1, et
- (vii) Trois millions sept cent cinquante mille (3.750.000) Actions de Classe C2.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme EUR 7.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande expresse de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

L'acte ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: S. JOLY-MEUNIER, B. GILLOT, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2014. Relation: LAC/2014/34376. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124205/213.

(140138174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

**Italian Investment Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Italian Logistics Topco S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.967.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of the month of July.

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Logicor Europe Holdings II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B181528 (the "Sole Shareholder"),

represented by Maître Segolène LE MANEL, Avocat, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Italian Logistics Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) and registered

with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 182.967 (the "Company"), incorporated on 11 December 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 13 February 2014, number 404.

The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.
2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 1 of the articles of incorporation of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Italian Investment Topco S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

#### *Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend Article 1 of the articles of association of the Company so that Article 1 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.100.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorhergehenden Englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendvierzehn, am einundzwanzigsten Tage des Monats Juli.

Vor Uns, Maître Cosita Delvaux, Notar mit Amtssitz in Redange-sur-Attert, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Logicor Europe Holdings II S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt und eingetragen ist im Registre de commerce et des sociétés in Luxembourg unter der Nummer B181528, (der «Alleinige Gesellschafter»),

hier vertreten durch Frau Segolène LE MANEL, Rechtsanwältin, beruflich wohnhaft in Luxemburg, gemäß einer Vollmacht welche gegenwärtiger Urkunde beigefügt wird nachdem sie ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde,

als Alleiniger Gesellschafter der Italian Logistics Topco S.à r.l., eine société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, deren Gesellschaftskapital zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) beträgt und eingetragen ist im Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, unter der Nummer B182967 (die «Gesellschaft»), gegründet am 11. Dezember 2013 gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht am 13. Februar 2014 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das «Mémorial»), Nummer 404.

Die Satzung der Gesellschaft wurde nie abgeändert

Der Erschienene gibt, in Ausübung seines obenerwähnten Amtes, folgende Erklärungen ab und ersucht den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1. Der Alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hält alle fünfhundert (500) von der Gesellschaft ausgegebenen Gesellschaftsanteile, so dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist und wirksam über alle Punkte der Tagesordnung entschieden werden kann.

2. Der Punkt über den ein Beschluss getroffen werden soll ist der folgende:

Abänderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft folgenden Wortlaut hat:

"Eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit dem Namen "Italian Investment Topco S.à r.l." (die „Gesellschaft“) wird hiermit von der erschienenen Partei und allen Personen, die gegebenenfalls

zukünftig als Gesellschafter eintreten, gegründet. Die Gesellschaft wird durch vorliegende Satzung und durch die entsprechende luxemburgische Gesetzgebung geregelt.”

Danach wurde der folgende Beschluss vom Alleinigen Gesellschafter getroffen:

*Alleiniger Beschluss*

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern so dass Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft den Wortlaut hat wie in der Tagesordnung beschrieben.

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Akte entstehen werden, werden auf ungefähr EUR 1.100.- geschätzt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Partei, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen hat dieser mit dem amtierenden Notar diese Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: S. LE MANEL, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 juillet 2014. Relation: RED/2014/1630. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): T. KIRSCH.*

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 25. Juli 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014124357/96.

(140138687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

**ABTS & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,  
(anc. ABTS & Associés s.à r.l.).**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 63, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 106.174.

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit juillet,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Pieter ABTS, né le 20 février 1972, à Louvain (Belgique), indépendant, demeurant à 98000 Monaco, «Santa Monica», 6bis, boulevard d'Italie,

représenté aux fins des présentes par son épouse Madame Sophie Stéphanie Paule Marie KIEFFER, salariée, née à Arlon (Belgique) le 26 février 1972, demeurant à L-1320 Luxembourg, 63, Rue de Cessange, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et la comparante, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Le comparant, représenté comme dit ci-dessus, a démontré au moyen de l'acte de constitution qu'il est l'associé unique de la société ABTS & Associés S.à r.l. (la «Société»), avec siège social à L-1320 Luxembourg, 63, rue de Cessange, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.174, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 629 du 29 juin 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 192 du 16 février 2007.

Puis le comparant s'est constitué par l'organe de sa mandataire préqualifiée en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et dont il déclare parfaitement connaître l'ordre du jour et a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes, toutes prises à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Associé décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes les opérations se rapportant aux activités de (i) gérant de fortunes au sens de de l'article 24-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1993»), (ii) de conseiller en investissement au sens de de l'article 24 de la Loi de 1993, (iii) de courtier en instruments financiers au sens de l'article 24-1 de la Loi de 1993, (iv) de commissionnaire au sens de de l'article 24-2 de la Loi de 1993, (v) de Family Office au sens

de l'article 28-6 de la Loi de 1993 ainsi que les activités complémentaires se situant dans le cadre des activités précitées et telles que prévues par la Loi de 1993.

La société a également pour objet toutes opérations dans les domaines du conseil économique.

La société peut établir des succursales ou autres établissements aussi bien à qu'en dehors du Grand-Duché du Luxembourg moyennant les autorisations légales préalables.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans les limites cependant des activités qui lui sont autorisées par les lois luxembourgeoises, et notamment par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telles que modifiées.»

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé de modifier la dénomination de la Société qui portera dorénavant la dénomination «Abts & Partners s.à r.l.».

#### *Troisième résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quatre cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante euros (EUR 481.250,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (EUR 493.750,-) par l'émission de trois mille huit cent cinquante (3.850) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

#### *Souscription et libération*

L'Associé a déclaré souscrire les trois mille huit cent cinquante (3.850) parts sociales et libérer intégralement le montant de l'augmentation du capital par un apport en espèce d'un montant de quatre cent quatre-vingt-un mille deux cent cinquante euros (EUR 481.250,-).

L'existence de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément par un certificat de blocage émis par la Banque BGL BNP PARIBAS, lequel certificat restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier et de procéder à la refonte des statuts de la Société en vue de les adapter à sa nouvelle forme tel que prévu ci-après:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Etablissement, Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Abts & Partners s.à.r.l." (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la «Loi de 1915»), la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, et les présents statuts (les «Statuts»).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

2.2. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

2.3. La Société peut établir des bureaux et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

2.4. Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet, But.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant aux activités de (i) gérant de fortunes au sens de de l'article 24-3 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1993»), (ii) de conseiller en investissement au sens de de l'article 24 de la Loi de 1993, (iii) de courtier en instruments financiers au sens de l'article 24-1 de la Loi de 1993, (iv) de commissionnaire au sens de de l'article 24-2 de la Loi de 1993, (v) de Family Office au sens de l'article 28-6 de la Loi de 1993 ainsi que les activités complémentaires se situant dans le cadre des activités précitées et telles que prévues par la Loi de 1993.

La société a également pour objet toutes opérations dans les domaines du conseil économique.

La société peut établir des succursales ou autres établissements aussi bien à qu'en dehors du Grand-Duché du Luxembourg moyennant les autorisations légales préalables.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans les limites cependant des activités qui lui sont autorisées par les lois luxembourgeoises, et notamment par les lois du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telles que modifiées.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (EUR 493.750,-) représenté par trois mille neuf cent cinquante (3.950) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune et bénéficiant des droits et obligations tels que prévus dans les présents Statuts.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont librement transférables entre associés.

6.2. Sauf exception prévu par la loi, toute cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

**Art. 7. Conseil de Gérance.**

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non.

7.2. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés par une décision à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur mandat est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

7.3. Dans le cas d'une pluralité de gérants, les gérants forment un conseil de gérance. Chaque gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par voie de conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de communiquer entre eux. Une réunion peut également être tenue moyennant conférence téléphonique uniquement. La participation à, ou la tenue de, ces réunions par ces moyens équivaut à une participation en personne à ce type de réunion. Tout Gérant peut être représenté à une réunion du conseil de gérance par un autre gérant sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

L'utilisation des moyens de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque gérant participant est autorisée. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil de gérance permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

7.4 Le conseil de gérance se réunira sur convocation de tout gérant. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou e-mail à chaque gérant, à chaque fois que cela est faisable, cinq jours avant la date de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un délai de douze heures sera suffisant. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

7.5 Une réunion du conseil de gérance valablement convoquée aura atteint le quorum si au moins une majorité des gérants sont présents ou représentés, à condition qu'au moins un gérant participe à cette réunion à partir du Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

7.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 8. Pouvoirs du Conseil, Pouvoir de signature.**

8.1 Vis-à-vis des tiers, le gérant ou chaque gérant (dans le cas d'un conseil de gérance) a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toute circonstance et faire, autoriser et approuver tous les actes et opérations concernant la Société.

8.2 Les pouvoirs du (ou des) gérant(s) seront déterminés dans leur acte de nomination.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le conseil de gérance à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10. Décisions des Associés.**

10.1 Chaque Associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut valablement participer à des résolutions écrites et agir à toute assemblée des associés par une procuration spéciale.

10.2 Les décisions des associées sont prises par écrit sous les conditions de forme et de majorité telles que prévues par les présentes ou par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (dans les limites prévues par la loi) ou lors d'assemblées tenues y compris (dans les limites prévues par la loi) par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens étant équivalente à une participation en personne à ces assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

10.3 Les assemblées sont convoquées par le conseil de gérance par une convocation par lettre recommandée adressée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

10.4 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites peuvent être passées à l'unanimité à tout moment sans convocation préalable.

10.5 Cependant, des décisions concernant les modifications des statuts seront prises par (i) une majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social émis.

10.6. Lorsque, et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera tenue le premier mardi du mois de mars de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Comptes annuels.**

11.1 L'année comptable de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

11.2 Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont dressés par le conseil de gérance.

11.3 Les comptes annuels seront à la disposition des associés au siège de la Société.

**Art. 12. Distributions.**

12.1 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

12.2 Les associés peuvent décider de distribuer des dividendes intermédiaires, en fonction de la situation des comptes de la société préparés par le conseil de gérance, montrant des fonds suffisants pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la loi.

12.3 Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

**Art. 13. Liquidation de la Société.** En cas de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 14. Assemblée.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi de 1915; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 15. Modification des Statuts.** Les Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une décision de l'Associé ou l'assemblée générale des associés selon les quorums et majorités prévus par la Loi de 1915 et la Loi de 2013.

**Art. 16. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

*Cinquième résolution*

L'Associé décide de la nomination des personnes suivantes aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée:



- Monsieur Christian FABERT, né le 3 septembre 1949 à Luxembourg, administrateur de sociétés, demeurant à 19, rue des Labours, L-1912 Luxembourg.

- Monsieur Pieter ABTS, né le 20 février 1972, à Louvain (Belgique), indépendant, demeurant à 98000 Monaco, «Santa Monica», 6bis boulevard d'Italie;

L'Associé décide de charger de la gestion journalière les personnes suivantes pour une durée indéterminée:

- Madame Sophie KIEFFER, née à Arlon (B), le 26 février 1972, courtier, demeurant à L-1320 Luxembourg, 63, rue de Cessange; et,

- Monsieur Christian FABERT, né le 3 septembre 1949 à Luxembourg, administrateur de sociétés, demeurant à 19, rue des Labours, L-1912 Luxembourg.

La Société sera engagée par la signature conjointe de Madame KIEFFER et de Monsieur FABERT.

#### Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.500,-

DONT ACTE, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. KIEFFER, S. MINES.

Enregistré à Capellen, le 30 juillet 2014. Relation: CAP/2014/2964. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014124500/217.

(140142062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

### Scarlight Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 189.210.

#### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société anonyme de droit luxembourgeois "FIDESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 68578,

ici représentée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

#### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Scarlight Investissement S.A.", (ci-après la "Société").

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

**Art. 2.** La Société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que se soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou toute autre manière.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué.

**Art. 6.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures.



Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées seront faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes avec l'approbation du commissaire aux comptes et en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La Société peut acquérir ses propres actions dans le cas et sous les conditions prévues par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "FIDESCO S.A.", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.
3. Exceptionnellement, le premier président peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

#### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
  2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
    - a) Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
    - b) Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, né à Uccle, le 16 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi;
    - c) La société anonyme "FIDESCO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 68578.
  3. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée nomme Madame Evelyne GUILLAUME, diplômée ès sciences économiques, née à Luxembourg, le 7 octobre 1963, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, comme représentante permanente de l'administratrice ci-avant mentionnée sub c).
  4. La société à responsabilité limitée "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B; sous le numéro 42889, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
  5. Le siège social est établi à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi.
  6. Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme:
    - Monsieur Luc BRAUN, pré-qualifié, comme président du conseil d'administration, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature, et
    - Monsieur Jean-Marie POOS, pré-qualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.
- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.

133626

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. BRAUN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2014. LAC/2014/34338. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2014.

Référence de publication: 2014125087/152.

(140142235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

**Timalux Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2155 Luxembourg, 144, Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 189.211.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Filippo TINELLI, sans état, demeurant à L-2444 Luxembourg, 21, rue des Romains.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "TIMALUX SARL".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par Filippo TINELLI, susdit.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2155 Luxembourg, 144, Muehlenweg.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Filippo TINELLI, sans état, demeurant à L-2444 Luxembourg, 21, rue des Romains.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: TINELLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014125159/58.

(140142061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

**Nord Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 53, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 143.300.

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour de juillet.

Pardevant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nord Concept S.A., une société anonyme, constituée et régie selon le droit du Grand-Duché du luxembourgeois, ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 13, Esplanade, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, le 19 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2989 du 18 décembre 2008 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143.300 (la «Société»).

L'assemblée est déclarée ouverte à 13.30 heures et est présidée par Monsieur José PIRES COELHO, demeurant professionnellement à L-9233 Diekirch, 53, avenue de la Gare.

L'assemblée nomme comme secrétaire Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Diekirch.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur José PIRES COELHO, demeurant professionnellement à L-9233 Diekirch, 53, avenue de la Gare.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Agenda*

1. Elargissement de l'objet social aux activités de night-club et modification de l'article 3 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La société a pour objets:

- l'exploitation d'un Bar-Lounge et Night-Club avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration;

- l'exploitation d'une discothèque avec organisations de spectacles et concerts.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts,

de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

2. Transfert du siège social de L-9227 Diekirch, 13, Esplanade à L-9233 Diekirch, 53, avenue de la Gare.

3. Radiation de l'enseigne commerciale «SALT & PEPPER».

4. Révocation de la société C.F.N. GESTION S.A. comme commissaire aux comptes de la société et nomination de la société anonyme NORDSTAD BY NIGHT S.A. au poste de commissaire aux comptes et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

5. Divers.

(ii) Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

(iii) Il ressort de la liste de présence que les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

(iv) En conséquence, l'assemblée a été régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les sujets de l'ordre du jour.

(v) L'assemblée générale des actionnaires a, à chaque voix à l'unanimité, adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'élargir l'objet social aux activités de night-club.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 3.** La société a pour objets:

- l'exploitation d'un Bar-Lounge avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration;
- l'exploitation d'une discothèque avec organisations de spectacles et concerts;
- l'exploitation d'un night-club avec bar à champagne.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.»

#### *Seconde résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la Société de L-9227 Diekirch, 13, Esplanade à L-9233 Diekirch, 53, avenue de la Gare.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de radier l'enseigne commerciale de «SALT & PEPPER».

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de révoquer la société anonyme C.F.N. GESTION S.A. comme commissaire aux comptes de la société et de lui donner pleine et entière décharge pour sa mission jusqu'à ce jour et de nommer la société anonyme NORDSTAD BY NIGHT S.A., inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 163.623, représenté par son gérant unique Monsieur José PIRES COELHO, prénommé, au poste de commissaire aux comptes et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute nouvelle activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, par le notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. WEILER, J. PIRES COELHO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 01 août 2014. Relation: DIE/2014/9850. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 05 août 2014.

Référence de publication: 2014124977/114.

(140141477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

**QCP GCO Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.765.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of QCP GCO Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111765, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on October 25, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 21, 2006, under number 376. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

THERE APPEARED:

Quadrangle (Offshore) Capital Partners LP, a limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at the offices of Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the registrar of exempted limited partnership of the Cayman Islands under number WK-16333, acting through its general partner (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is represented by Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up by the Sole Shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Powers of the liquidator;
4. Instructions to the liquidator; and
5. Miscellaneous.

IV. The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder considers itself as duly convened and declares to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance and consequently waives all the rights and formalities it is entitled to for the convening of the Meeting.

V. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint Fairland Property Ltd a company duly organized and existing under the laws of the British Virgin Islands with its registered office at Offshore Incorporation Centre, PO Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as the Company's liquidator (the Liquidator) and resolves that the Liquidator will be entitled to remuneration as determined in the engagement letter entered into on the date hereof. The Liquidator is empowered, by its sole signature, to do whatever is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to grant the Liquidator all the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator is entitled to execute all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the Sole Shareholder. The Liquidator may, on its sole responsibility, delegate some of its powers to one or more persons or entities for specifically defined operations or tasks.

The Liquidator is authorized to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, subject to the drawing-up of interim accounts and in accordance with the Articles.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realize all the Company's assets on the best possible terms and to pay all its debts.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately EUR 2,000.-

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the Shareholders, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English text prevails.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorized representative.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour de juillet.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de QCP GCO Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111765, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le Lu-



xembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 octobre 2005, sous le numéro 376 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

#### A COMPARU:

Quadrangle (Offshore) Capital Partners LP, une société en commandite (limited partnership) constituée et régie par les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe auprès de Walkers Corporate Service Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les Îles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of exempted limited partnerships des Îles Caïmans sous le numéro WK-16333, agissant au travers de son associé commandité (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté par Annick Braquet, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées par l'Associé Unique, l'Assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, tel que défini ci-dessous;

II. L'Associé Unique possède toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Dissolution de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Instructions au liquidateur;
5. Divers;

IV. La totalité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique se considère comme valablement convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance et dès lors, renonce à tous les droits et formalités qui lui sont attribués en matière de convocation de l'Assemblée.

V. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

##### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer Fairland Property Ltd., une société dûment constituée et existante sous les lois des Îles Vierges Britanniques dont le siège social est établi à Offshore Incorporation Centre, PO Box 957, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur) et décide que le Liquidateur bénéficiera d'une rémunération telle que déterminée dans sa lettre de mission en date des présentes. Le Liquidateur est autorisé à accomplir, sous sa seule signature, tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs.

##### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur peut déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou des tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique, sous réserve de la préparation de comptes intermédiaires et conformément aux Statuts.

##### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser le Liquidateur à procéder dans les meilleures conditions à la réalisation de l'actif et au paiement de toutes les dettes de la Société.

##### *Estimation des frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 2.000.-

133632

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des Associés, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le représentant de l'Associé Unique.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35723. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014125900/141.

(140142699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

---

**CEREP III Sweden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.648.

—  
EXTRAIT

En date du 10 juillet 2014, M. Robert Konigsberg, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, États-Unis d'Amérique, a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2014.

Référence de publication: 2014122322/14.

(140140656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**GBL Verwaltung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 93.453.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122767/9.

(140141086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**GBL R, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.235.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122766/9.

(140141088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---

**FS Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3327 Crauthem, 4A, Zone Industrielle Im Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 140.342.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014122748/9.

(140140418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

---